d'autres auteurs préfèrent le calomel seul ou uni à la scammonée. Les vomissements seront combattus par la potion Rivière, l'eau chloroformée, les boissons acidulées, la glace.

Contre la *fièvre*, on donne l'antipyrine (1 à 3 grammes en vingt-quatre heures) qui, nous l'avons dit, a le double but de diminuer les douleurs en même temps que la fièvre. La phénacétine a été également employée. M. de Brun joint à l'antipyrine le cognac, l'aconit, la digitale, le chloroforme. D'autres médecins préfèrent le salicylate de soude à l'antipyrine et le font ingérer à la dose de 4 grammes par jour. Enfin, comme dans beaucoup d'affections des pays chauds, la quinine a été donnée à haute dose; mais cet alcaloïde semble inférieur à l'analgésine, au salicylate de soude, il ne devra leur être préféré que dans les cas, assez fréquents d'ailleurs, où le paludisme complique la dengue.

La fièvre, qui peut manquer, atteint parfois 40 degrés, et dans ces cas on est autorisé à prescrire les bains tièdes à 28 degrés ou même les affusions froides.

Contre l'*éruption* du début, il n'y a rien à tenter, elle est d'ailleurs souvent fugace (érythème diffus).

L'éruption secondaire, la plus constante, est plus tenace et peut exiger l'emploi des diaphorétiques (acétate d'ammoniaque ou même pilocarpine, tisane de bourrache, etc.). Les bains de vapeur ont été utilisés. Les démangeaisons, que provoque cette éruption protéiforme, légitiment l'usage des lotions antiprurigineuses à base de cocaïne, de borax, de chloral, les pommades à l'oxyde de zinc, les glycérolés d'amidon simples ou boriqués, au besoin les colles à la gélatine et à la grenétine; enfin, les bains simples ou d'amidon, de tilleul, qui cependant sont parfois mal tolérés, comme dans toutes les affections prurigineuses.

Régime. — Pendant toute la durée de la maladie, le patient sera tenu à la diète lactée, et des boissons acidulées (acides sulfurique, lactique) seront données en abondance.

Complications. — Les complications sont assez rares dans la dengue, c'est là un des caractères qui différencient cette affection de la grippe, à laquelle quelques auteurs avaient voulu l'identifier; on aura donc rarement à intervenir pour des broncho-pneumonies secondaires; mais, comme dans la grippe, la convalescence sera longue et pénible : les toniques, le fer et en particulier l'arsenic sont, dans ce cas, tout indiqués.

Prophylaxie. — La prophylaxie est celle de toutes les maladies spécifiques, contagieuses et épidémiques, c'est-à-dire qu'on doit isoler les malades, désinfecter les locaux, les vêtements, les latrines.

On a également recommandé l'évacuation des écoles.

Comme dans les fièvres éruptives, il sera prudent de faire prendre un ou plusieurs bains simples ou désinfectants avant de laisser reprendre la vie commune, les squames pouvant recéler le germe encore inconnu de la dengue, que M. Langhlin dit être un coccus.

L. Catrin.

GRIPPE

Introduction. — Combattre la grippe est une tâche plus difficile qu'il ne semblerait au premier abord, et souvent plus ingrate qu'on ne pourrait le croire. S'en préserver, au moins à l'heure présente, peut passer pour une prétention. Ce ne sont pourtant pas les remèdes qui manquent, même les spécifiques, au dire de certains. Mais, si l'agent pathogène de Pfeiffer semble avoir définitivement supplanté la diplo-bactérie de Teissier (de Lyon), il échappe encore, personnellement, à nos armes thérapeutiques, et sait de plus donner aux autres microbes, qu'il excite et mobilise en notre organisme, une force et une audace peu communes, qui les rend comme supérieurs à eux-mêmes et moins accessibles à nos moyens de défense. Les complications de la grippe, nombreuses et variées, sont quelquefois plus redoutables que la grippe elle-même, ou plutôt, se prêtant l'une à l'autre un mutuel appui, la grippe et ses complications évoluent presque à leur gré sous les yeux du médecin découragé.

Et ceci n'est point scepticisme thérapeutique. Légère, l'influenza guérit seule, « les pieds sur les chenets »; grave, elle déroute tous les efforts et, si elle guérit, laisse pour longtemps le malade affaibli, à la merci de toute contamination. *Vestibulum tabis*, disaient nos pères, que de terribles épidémies avaient instruits des méfaits de cet ennemi redoutable dont les blessures, lentes à se fermer, laissent porte ouverte aux pires cachexies; et leur profonde science clinique ne les trompait point.

Aussi, légère ou grave, toute attaque de grippe demande-t-elle une grande vigilance de la part du médecin, car sait-on ce qu'elle portera avec elle? Pour s'être vue « traiter par le mépris », selon la pratique chère à bien des malades, elle s'est souvent cruellement vengée. Essayons donc de nous défendre contre ce « farfadet[1] » en

1. « La grippe est une invention des gens sans le sou et des médecins sans clients, qui, n'ayant rien de mieux à faire, se sont amusés à créer ce farfadet » (Broussais).

l'évitant s'il est possible, en lui opposant, dès sa première agression, le meilleur de nos forces et en luttant pied à pied contre les progrès parfois rapides que, malgré tout, elle aura su réaliser.

Prophylaxie. — La grippe est une maladie éminemment *contagieuse;* non point seulement par un contact immédiat et perceptible, mais par un voisinage même insoupçonné, lointain, par des effluves malins que le vent transporte en une nuit d'une ville à l'autre, aidé d'ailleurs par les moyens rapides de communication; maladie qui peut frapper d'un coup cinquante mille personnes, comme en janvier 1858, comme si quelque *influence* mystérieuse, quelque maléfice était jeté soudain sur une région. Colin, en 1889, faisait ressortir « son indépendance de tout transport par les communications humaines, traversant aussi vite les mers, les régions inhabitées que les pays à population dense. Les agents physiques (lumière, électricité) sont seuls capables d'aller aussi vite ». Tout est bon à ce miasme ténu pour se propager : personnes, objets, poussières, air le plus pur; elle ne respecte aucune constitution, aucun âge, aucune classe sociale. Dans ces conditions, comment se prémunir, même au prix de l'hygiène la plus stricte, contre une pareille insidiosité?

Comme le dit Galliard[1], la prophylaxie *régionale* de l'influenza n'existera probablement jamais. La prophylaxie *locale* ne peut être que l'effet d'un heureux hasard pour les établissements fermés (prisons, couvents). La prophylaxie *individuelle* est moins difficile. Aussi, en temps d'épidémie, certaines règles s'imposent.

Si quelques cas se déclarent dans une communauté (écoles, pensionnats, casernes, etc.), *isoler* immédiatement le ou les sujets atteints, et, si l'épidémie menace de s'étendre, *licencier* au plus tôt l'établissement. Dans une famille, pratiquer l'*isolement* avec toute la rigueur possible, et organiser le service du malade comme s'il s'agissait de la plus contagieuse des maladies, la scarlatine, par exemple. Pratiquer dans la chambre du malade et même dans tout l'appartement ou la maison des *vaporisations* d'essences antiseptiques (thymol, eucalyptol, essences de pin, de lavande, etc.), ou faire bouillir de l'eau dans laquelle on mettra, en les renouvelant dès que faiblira l'odeur, des feuilles d'eucalyptus. Ne pas épousseter, ne pas balayer à sec, mais essuyer pavés, parquets et meubles avec des linges humides d'une solution antiseptique quelconque, de préférence le sublimé au millième. *Désinfecter les selles et l'urine* du malade dès leur émission. Interdire l'entrée de sa chambre à toute

1. L. Galliard, *La grippe*, 1 vol. de la collection *Les actualités médicales*. J.-B. Baillière et fils, Paris, 1898.

personne souffrante ou atteinte d'une suppuration quelconque, ou en convalescence d'érysipèle, de pneumonie, etc., ou soupçonnée de tuberculose, afin, d'une part, de préserver le malade de l'apport de germes pathogènes susceptibles de compliquer sa grippe; d'autre part, d'éviter au visiteur en puissance d'infection en cours ou en déclin de contracter une influenza qui risquerait d'être plus grave pour elle. Une fois la maladie terminée, le malade n'ayant quitté sa chambre que complètement remis (voir *Convalescence*), faire soigneusement désinfecter au *formol*[1] non seulement la pièce, mais encore tout l'appartement ou la maison; faire passer par l'étuve les matelas et le linge ayant servi au malade, qu'on aura eu bien soin de recueillir en des sacs spéciaux, sans le mélanger au linge des autres gens de la maison. Voilà pour la prophylaxie *générale*.

Quiconque veut pour son compte éviter l'influenza devra s'abstenir du contact des grippés, même convalescents, éviter le surmenage, les émotions, les veilles et les excès de toute sorte, fuir les courants d'air, le brouillard, l'air humide, surtout, d'après Teissier, celui qu'on respire au bord des fleuves aux berges découvertes, dans les bas-fonds, etc., les salles de spectacle ou de concert et les grands magasins, dont la promiscuité grouillante et les poussières malsaines font de véritables lieux d'infection, non seulement pour la grippe, mais encore pour toutes sortes de maladies, en particulier la tuberculose.

Les voies respiratoires étant la porte d'entrée la plus habituelle de l'influenza, faire vaporiser chez soi des essences antiseptiques et prendre de son nez et de sa bouche des soins antiseptiques minutieux. A ce propos, en dehors des lavages au savon de la bouche, des dents et de la gorge, nous ne saurions trop recommander les pulvérisations dans le nez d'*huile de vaseline mentholée* à 2 pour 100, faites plusieurs fois par jour, surtout avant de sortir et dès qu'on est rentré, et encore avant le coucher.

Ces mêmes soins minutieux de la bouche, de la gorge ou du nez, et les pulvérisations d'huile de vaseline mentholée devront être strictement mis en œuvre chez tout malade atteint de grippe, pour prévenir au moins toute infection secondaire des voies respiratoires par les micro-organismes hôtes habituels de ces cavités.

Enfin, l'eau pouvant être un agent d'infection (Teissier), ne boire que de l'eau rigoureusement filtrée ou bouillie, ou des eaux minérales.

1. Bien qu'officielles et administratives, les désinfections par les pulvérisations de sublimé, surtout faites dans les conditions ordinaires par les employés des villes, sont absolument illusoires.

Quelques auteurs ont administré à titre préventif tels ou tels médicaments. Ainsi W. Green (de l'île de Wight) prétend que le *sulfite de chaux*, donné sous la forme pilulaire à la dose quotidienne de 6 centigrammes, a pour effet de préserver l'organisme de l'infection grippale. D'autres donnent du salol, du naphtol à haute dose. Enfin le sulfate de quinine, que nous retrouverons comme médicament spécifique, aurait, d'après Mossé, le pouvoir d'immuniser les lapins auxquels on en injecte dans les veines.

L'*immunisation* par les cultures du bacille de Pfeiffer a été tentée par les Italiens. Bruschetti[1] a cultivé l'influenza-bacillus dans le sang et aurait réussi à vacciner des animaux par injection de ces cultures ; le sérum de ces animaux immunisés vaccinerait contre la grippe. Cantani serait parvenu à immuniser des cobayes avec des doses croissantes de cultures de bacilles de l'influenza stérilisées à 56 degrés. Il a aussi employé des exsudats péritonéaux d'animaux morts d'influenza et des émulsions de cerveaux de lapins inoculés sous la dure-mère avec le même produit infectieux préalablement stérilisé ; ces derniers animaux auraient résisté à des doses vingt fois mortelles de virus, tandis que les témoins ont tous succombé à l'infection. Le sérum sanguin provenant de ces animaux possédait la propriété bactéricide et la réaction agglutinante.

Cependant Delius et Kolle[2] n'ont obtenu que des résultats peu satisfaisants. Le bacille de Pfeiffer était cultivé sur des milieux additionnés de sang de pigeon. Tandis que les filtrats de ces cultures n'étaient toxiques qu'à la dose de 8 centigrammes, les cultures mortes en bouillon déterminaient la mort à la dose de 5 centimètres cubes D'où la conclusion que le poison de l'influenza est contenu dans le corps des bacilles.

Les animaux ont reçu dans la cavité péritonéale des doses progressivement croissantes du bacille de l'influenza : bien qu'on soit arrivé à leur faire tolérer dix fois la dose minima mortelle, ils ont toujours fini par succomber à l'infection. Les expériences faites avec le sérum des animaux qui avaient été traités par le bacille ont également donné des résultats négatifs.

Le sérum pris à des individus qui avaient eu l'influenza ou avaient reçu des cultures mortes n'a également présenté aucune propriété antitoxique ou bactéricide.

Tout ce chapitre de l'immunité et de la vaccination grippale est donc encore à l'étude.

1. Bruschetti, L'immunité expérimentale contre l'influenza. *Deutsche med. Wochenschrift*, 1893, n° 33.

2. Delius et Kolle, Recherches sur l'immunité contre l'influenza. *Zeitschrift f. Hygiene und Infectionskr.*, 1897, fasc. 2, p. 24.

Enfin Goldschmidt aurait observé une véritable immunité contre la grippe des sujets récemment vaccinés contre la variole.

Médication générale dite « spécifique ». — Ce que l'on vient de lire sur les tentatives d'immunisation doit faire espérer pour l'avenir une *antitoxine grippale* qui seule méritera le nom de spécifique. En attendant, quelques substances ont été décorées de ce nom, mais ne le justifient que dans une faible mesure.

C'est d'abord le *chlorhydrate d'ammoniaque*, préconisé par Marotte en 1847, puis encore en 1890 (Académie de médecine) contre les poussées de congestion pleuro-pulmonaire, à la dose de 2 à 3 grammes en vingt-quatre heures, par fractions de 50 centigrammes. Teissier ne répudie pas complètement ce remède, dont il a eu de bons effets — ce qui n'a pas lieu de surprendre, le chlorhydrate d'ammoniaque étant à la fois un stimulant diffusible, un diurétique, un diaphorétique, un fébrifuge et un résolutif — et dont il a nettement, dit-il, pu constater *in vitro* l'action parasiticide.

Passons sur la *gelsémine*, le *cannabis indica*, le *phénocolle*, l'*antinervine*, le *salicylate de soude* même et la *salipyrine*.

En raison sans doute de la vogue qu'elle avait à ce moment, véritable médicament à la mode dont médecins pressés et malades savants faisaient et font encore une panacée, en raison surtout de son efficacité contre « les douleurs et le mal de tête », l'*antipyrine* fut abusivement employée contre l'influenza de 1889-1890, emploi plutôt *réflexe* que *réfléchi*, dit M. Landouzy.

Si elle fait quelquefois merveille contre les « algies » de la grippe — et dans ce cas je lui préférerais de beaucoup la *phénacétine*, plus active — elle semble plutôt contre-indiquée par la nature même de la maladie. La grippe en effet, sous toutes ses formes, est essentiellement hyposthénisante ; ses toxines, diffusées à toute l'économie, sont un poison remarquablement paralysant pour le système nerveux; partant, toutes les fonctions défaillent : le cœur faiblit, la pression vasculaire tombe, le rein est au-dessous de sa tâche, le poumon ralentit l'hématose, les congestions passives apparaissent, les réactions et la résistance diminuent; l'organisme entier est en parfaite méiopragie.

Or, que fait l'antipyrine ? « C'est un dépresseur du système nerveux; elle abaisse la tension vasculaire et produit facilement la vasodilatation périphérique ; elle détruit les globules rouges chez les fébricitants; diminuant les actions organiques d'une part, faisant, d'autre part, moindre la tension sanguine au niveau du rein, elle dessert quantitativement et qualitativement la sécrétion rénale; enfin elle abaisse le coefficient urotoxique... Donc, elle est spoliatrice et pernicieuse au lieu d'être secourable et réconfortante, car, joignant,

dans l'espèce, son action à celle de la maladie infectieuse, elle contrarie de tous côtés et en tous sens les efforts de la *natura medicatrix* » (Landouzy)[1]. Que penser donc des doses de 2 et 3 grammes par vingt-quatre heures que prescrivent certains médecins et non des moindres ?

Tout autre est l'action des *sels de quinine* que, le premier, Gellie (de Bordeaux)[2] employa systématiquement en 1889 contre l'influenza et que le professeur Mossé (de Toulouse)[3] a cliniquement et expérimentalement étudiée. Il résulte de ses recherches que la quinine exerce une action préventive et frénatrice sur les manifestations de l'infection grippale. On doit la prescrire à doses relativement élevées ; si elle ne jugule pas la maladie, du moins elle paraît souvent réussir à modifier heureusement les phénomènes d'intoxication et à rendre l'organisme plus fort contre les infections secondaires.

M. Teissier a démontré *in vitro* l'action empêchante du sulfate de quinine sur la diplo-bactérie qu'il considère comme l'agent pathogène de l'influenza, celle-ci se développant mal dans une solution stérilisée de sulfate de quinine au millième.

Voilà donc un médicament stimulant, tonique et antiseptique général qui, *a priori*, devait être employé dans la grippe, et qui, de fait, a donné entre les mains de nombreux médecins les plus heureux résultats. M. Landouzy va jusqu'à prétendre que, chez les grippés, il n'est guère d'indications thérapeutiques qu'on ne puisse remplir avec la quinine, dont les avantages ne semblent jamais atténués par de sérieux inconvénients. M. Galliard administre dès le début à ses malades 1 gramme de sulfate ou de chlorhydrate de quinine ; si la maladie n'est pas jugulée, il a, comme M. Mossé, la conviction d'en atténuer par ce moyen la rigueur et d'en conjurer peut-être les complications.

Hagner[4] a systématiquement employé, chez une cinquantaine de malades, et avec le plus grand succès, le *chlorure double d'or et de sodium*, qu'il injecte sous la peau à la dose de 1 centigramme et demi à 2 centigrammes, ou qu'il donne à l'intérieur jusqu'à 20 centigrammes par jour. Mais l'efficacité de cette pratique n'a pas été confirmée.

Plus digne d'être étudié et remis en honneur à l'occasion est le

1. Landouzy, L'épidémie d'influenza. Antipyrine et quinine (*Presse méd.*, 29 janvier 1898, n° 10, p. 57).
2. Gellie, La grippe et son traitement par le sulfate de quinine (*Journ. de méd. de Bordeaux*, 1889).
3. A. Mossé, La grippe et le sulfate de quinine (*Acad. de méd.*, 23 octobre 1894).
4. Hagner, *Eira*, Stockholm. Anal. in *Rev. internat. de méd. et de chir. prat.*, 1892, art. n° 3487.

tanin, dont Alison (de Baccarat)[1] vante les bienfaits en une intéressante monographie. Il emploie le tanin à l'éther, à la dose de 1gr,50 à 2gr,50 par jour, en cachets, chez l'adulte ; chez l'enfant, en lavements, aux doses de 40 à 60 centigrammes à partir de quatre à cinq ans, de 20 centigrammes aux enfants d'une année. Il résume ainsi les effets obtenus :

Le tanin diminue les fluxions des muqueuses et tarit leurs sécrétions ;

Il combat le symptôme douleur, la céphalalgie, les névralgies et les myalgies ;

Il calme la surexcitation cérébrale, l'obsession nocturne des idées, les rêvasseries, et diminue les prostrations et la courbature ;

Il fait disparaître l'anorexie et diminue les symptômes d'embarras gastrique ;

Bien qu'il diminue les hypercrinies, en général, cependant il ne supprime pas les sueurs et la diarrhée bilieuse, lesquelles peuvent se montrer même pendant la nuit qui suit l'administration de ce médicament ;

Il modifie peu la température du corps, ainsi que la qualité et la quantité des urines ;

Il réalise, jusqu'à un certain point, l'antisepsie intestinale.

Il suit de là que le tanin, médicament inoffensif et bien toléré, est particulièrement indiqué :

Dans la grippe simple, quelle que soit l'intensité et la diversité des phénomènes fluxionnaires et catarrhaux de la muqueuse respiratoire ;

Dans la céphalalgie consécutive à la diminution ou à la disparition des autres symptômes de la grippe ;

Dans l'embarras gastrique simple, qui accompagne si souvent l'hypérémie catarrhale des voies respiratoires ;

Dans toutes les complications de la grippe.

Si le tanin n'arrête pas l'évolution de la maladie, il améliore notablement les symptômes généraux.

Le poison grippal, autant que le diphtérique, est pénétrant et tenace et tous les efforts du médecin doivent tendre à favoriser son élimination, tout en réduisant au minimum l'apport des autres poisons exogènes. D'où l'indication formelle, d'une part, des laxatifs et des diurétiques ; d'autre part, d'une alimentation aussi peu toxique que possible. A ce double point de vue, le *régime lacté*, sinon absolu, au moins prédominant, rendra les plus grands services ;

1. Alison, Du tanin dans le traitement de la grippe (*Arch. gén. de méd.*, 1889, 2e semestre, p. 159).

est-il besoin d'y insister? Comme adjuvant, les boissons abondantes, les eaux alcalines, les tisanes et médicaments *diurétiques* seront prescrits judicieusement. Sans avoir la prétention de faire un « lavage du sang », il faut au moins exciter la fonction rénale et tout faire pour maintenir ouverte cette véritable soupape de sûreté, grâce à laquelle l'organisme pourra rester en deçà de la limite de saturation toxinique, qui est aussi la limite de la résistance du malade.

Parmi les médicaments diurétiques, il en est un sur lequel je me permettrai d'attirer l'attention des médecins, car il leur donnera le plus souvent, surtout dans les cas graves, des résultats presque inespérés : je veux parler de l'*iodure de caféine*. Je ne m'arrête pas à l'objection, souvent faite, qu'il pourrait bien n'être pas une combinaison chimique définie ou que, tout au moins, il serait très instable. Sa stabilité tient peut-être aux procédés de préparation ou de conservation employés. Toujours est-il qu'il cristallise et contient environ un tiers de caféine et deux tiers d'iode. M'appuyant simplement sur l'expérience des nombreux médecins qui l'ont employé, et sur la mienne propre, je me crois autorisé à affirmer que, sans être — loin de là! — le médicament spécifique de la grippe, il trouve dans cette maladie les conditions pour ainsi dire idéales de son emploi.

Quelles que soient, en effet, les propriétés générales des iodures, on ne leur refusera pas celle de « solubiliser », par combinaison chimique ou autrement, certains produits organiques et d'en faciliter l'élimination par les urines. Toute la médication iodurée repose sur ce principe, et, si elle est réputée abaisser la tension artérielle générale, c'est précisément en vertu de ce mécanisme.

D'autre part, l'action diurétique bien connue de la caféine reconnaît une autre cause : l'augmentation de la tension cardio-vasculaire.

Voilà donc deux médicaments, en apparence contradictoires, qui, par des mécanismes opposés, arrivent à un même résultat. Leur administration simultanée, paradoxale en apparence, doit donc aboutir à la somme de leur action commune et réaliser le maximum d'effet. C'est ce qui a lieu et s'explique aisément.

Par son iode, l'iodure de caféine « entraîne » les déchets cellulaires ou les toxines microbiennes, et par cela même décharge d'autant le milieu sanguin. Par sa caféine, il resserre sur la masse sanguine le cœur et les vaisseaux qui la contiennent et les force à chasser vers l'exutoire naturel, le rein où il va s'épurer, ce liquide toxique dont l'iode a déjà neutralisé, en partie, la toxicité et diminué la pression, c'est-à-dire la résistance. C'est ce que cherche à faire mécaniquement le médecin qui combat l'asystolie : diminuer le travail cardio-vasculaire en déblayant la circulation périphérique et

tonifier le myocarde et les artères pour leur rendre le travail plus facile.

Mutatis mutandis, mêmes indications se trouvent dans la grippe, qui vicie le sang, d'où nécessité de l'épurer vite et abondamment, et qui frappe dans son énergie, soit directement, soit par l'intermédiaire du système nerveux, la musculature cardio-vasculaire, comme elle frappe celles des bronches ou du tube digestif.

Telles sont, en dehors des constatations cliniques, les raisons qui doivent faire tenir l'iodure de caféine pour un médicament précieux dans toutes les infections, en général, et dans la grippe, en particulier.

Mais, dans cette maladie, nous trouverons, chemin faisant, des raisons locales, pour ainsi dire, qui feront ressortir encore les avantages de son emploi.

Traitement abortif. — Il ne faudrait pas se bercer de cette illusion — même quand on a réussi — que tel ou tel médicament « coupe » l'influenza. On ne saurait trop le répéter : légère, la grippe guérit seule; grave, elle évolue pour ainsi dire à sa fantaisie, plus ou moins atténuée cependant, si dès le début on y a porté quelque remède.

Avec ces restrictions on peut parler du traitement abortif, ou plutôt poser cette question : QUE FAIRE QUAND ON SE CROIT GRIPPÉ ?

La classique *purgation* sera immédiatement mise en œuvre, malgré le dédain que, dans l'espèce, ont pour elle quelques médecins. On peut, sans s'avancer, affirmer que « si elle ne fait pas de bien, elle ne fait pas de mal ». Elle évacue au moins nombre de microbes intestinaux, y compris l'influenza-bacille, et élimine une certaine quantité de poisons grippaux ou autres; c'est toujours cela de moins. Dans les formes gastro-intestinales, elle est formellement indiquée.

Mais elle ne doit pas faire perdre de temps et, le jour même où on se sent pris, il est bon d'absorber, sans attendre après la purgation du lendemain, 1 gramme de *sulfate* ou de *chlorhydrate de quinine*. M. Tessier et d'autres auteurs l'associent à l'antipyrine ou la phénacétine; mieux vaut ne le faire que si les douleurs ou la céphalalgie le commandent. M. Landouzy a raison : la quinine est le médicament de choix, l'antipyrine le médicament de nécessité. Dans tous les cas, on ne donnera jamais l'antipyrine seule. La quinine sera reprise le jour même de la purgation, vers midi par exemple, si la purge a été prise le matin de bonne heure.

Quelle purgation convient-il de choisir?

Assurément les *purgatifs salins;* mais on aura peut-être encore un meilleur résultat si l'on s'adresse au *calomel* (1 gramme en quatre